



Delit de fuite, jeune conducteur

Par **jerma**n, le **26/11/2014** à **18:12**

Bonjour,

je suis jeune conducteur et j'ai eu un accident de voiture au mois de mai, j'ai perdu le controle de mon véhicule et j'ai percuté un mur. Malheureusement la voiture appartenant à mon père, j'ai paniqué et j'ai donc etais l'auteur d'un delit de fuite. Le jour de mon audition le gendarmes s' est trompé de prenom sur ma deposition. Je viens donc de recevoir un appel des gendarmes me disant que je devais venir chercher ma convocation demain, et que je suis convoqué le 12 decembre. Je me demande donc si je dois signer laa convocation qui n'est donc pas a mon nom, si je dois prendre un avocat, et s' il n'y aurait pas ici un vice de forme ou procedure, si oui cela peut il reduire ma peine?